

Vaughan Avocats conseille...

Pierre Millet, repreneur, à l'occasion de la reconversion de l'usine lyonnaise de FagorBrandt

Paris, le 19 avril 2011.

Le cabinet Vaughan Avocats a conseillé Pierre Millet, dirigeant de Tecnitol, entreprise de chaudronnerie industrielle, dans la constitution d'une holding destinée à reprendre les activités d'un site de FagorBrandt basé à Gerland. Cette holding, qui détient la **Société d'Innovation et de Technologie de Lyon (S.I.T.L)**, vise à regrouper d'autres entrepreneurs à terme.

Au mois de février 2011, les instances représentatives du personnel ont donné leur accord au transfert de l'usine de FagorBrandt à cette société en création, reprenant les 560 emplois. FagorBrandt a pris une participation de 10% dans la société.

La constitution de cette entité est entrée dans sa phase active : le transfert de l'activité de fabrication du site de FagorBrandt a été réalisé le 1er avril 2011 au sein de S.I.T.L. L'usine lyonnaise d'électroménager amorce une reconversion dans le transport par la fabrication de véhicules électriques et dans le cleantech par la fabrication de filtres à tambour destinés au traitement de l'eau. Le personnel de l'usine bénéficiera d'un plan de formation de 9 millions d'euros.

Le cabinet **Vaughan Avocats** est intervenu aux côtés du repreneur, Pierre Millet, et des partenaires industriels avec **Antoine Denis-Bertin**, associé et **Amélie Duclos** sur les aspects de cession partielle d'actifs, ainsi que **Bruno Courtine**, associé et **Abdelkader Hamida** sur la partie de conseil social.

Pierre Millet était également conseillé par **Simon Tobelem** du cabinet **Realis Investment House** pour le conseil M&A, par **Michel Chriqui** de la société **EEC** pour la due diligence financière et par **Ennodev** avec **Pascal de Ruyck** pour l'audit industriel.

FagorBrandt était accompagné par **Jabier Retegi** et **Xabier Bengoetxea Iparragirre** pour le conseil juridique, par le cabinet **Bernet Castagnet Wantz** avec Jacques Wantz pour le conseil corporate et par **Françoise Mertz** pour le conseil social.

A propos de Vaughan Avocats

Créé en 2005, le cabinet Vaughan Avocats regroupe sept associés référents dans leur domaine et emploie une trentaine de collaborateurs.

Revendiquant une approche du business par le droit du travail, Vaughan Avocats intervient en M&A - corporate (droit des sociétés, droit boursier, fusions & acquisitions, financement de projets et d'actifs), restructuration, mobilité internationale et droit fiscal. Indépendant, le cabinet dispose également d'une double culture juridique et industrielle. Il accompagne les grands groupes comme les entreprises en développement dans l'industrie, l'ingénierie, la recherche et développement, les nouvelles technologies et la finance, en leur proposant une alternative de qualité aux plus grandes firmes de la place.